

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Vu les dispositions des articles R712-1 à R712-8 du code de l'éducation relatives à la sécurité des personnes et des biens dans les enceintes et locaux des universités.

ARRETE

Article 1

Pour des raisons de sécurité, les bâtiments L – M – N – K situés sur le campus 1 seront fermés au public **les lundi 3 et mardi 4 mai 2021.**

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 3 mai 2021.
Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI.